



RAPPORT FINANCIER 2020

Sommaire

Compte de résultat du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020.....	2
Résultat net.....	2
Chronologie.....	2
1 ^{er} trimestre 2020.....	2
2 nd trimestre 2020.....	3
3 ^{ème} trimestre 2020.....	3
4 ^{ème} trimestre 2020.....	4
Analyse des produits.....	5
Chiffre d'affaires.....	5
Subventions.....	6
Analyse des charges.....	7
Conclusion.....	7
Bilan.....	8
Actif.....	8
Passif.....	8
Conclusion.....	8

Le Jardin Moderne
11 rue du Manoir de Servigné
35000 Rennes
02 99 14 04 68 / www.jardinmoderne.org

SIRET : 419 541 719 00011
APE : 9499 Z

Compte de résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Résultat net

L'exercice comptable de l'association, du 01/01/2020 au 31/12/2020 présente un résultat net excédentaire à hauteur de **101 099€**.

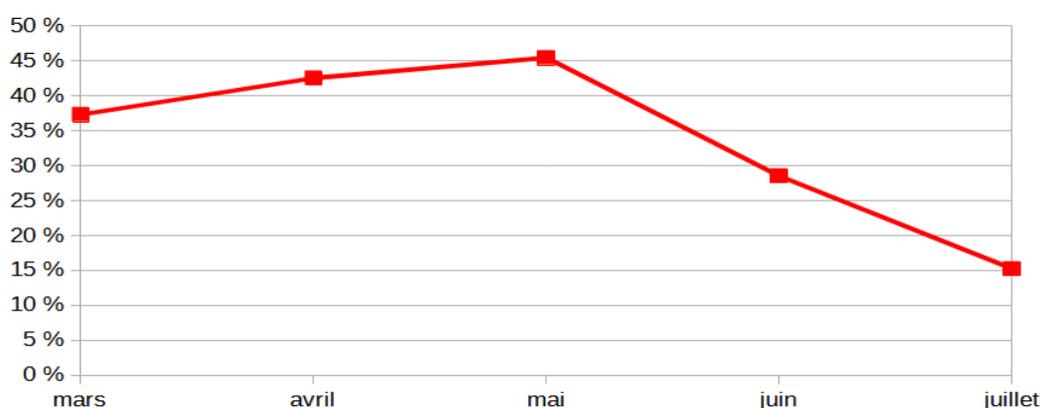
Ce résultat exceptionnel est le fruit de multiples facteurs qu'il convient d'analyser en détail. Les conséquences de la crise sanitaire liée à la propagation du Covid-19 ont donné lieu à des fermetures administratives, à une baisse importante des ressources propres, à des arbitrages internes compliqués et à un soutien financier public tardif, mais inédit. Ce rapport financier s'attachera donc à restituer les faits de façon chronologique pour expliquer les chiffres de la comptabilité, du début de la crise jusqu'à la fin de l'année 2020.

Chronologie

1^{er} trimestre 2020

- 01/01 : Thomas Rémillieux, administrateur devient codirecteur administratif.
- 03/02 : Juliette Josselin est recrutée en codirectrice activités. Le niveau de rémunération des salarié-e-s cadres reste stable par rapport à 2019.
- Février : le Covid-19 commence à se propager sur le territoire français.
- 15/03 : **Fermeture administrative** des lieux culturels : arrêt de toutes les activités publiques au Jardin Moderne. L'équipe permanente et les technicien-ne-s intermittent-e-s sont placées en activité partielle.
- Fin mars : l'ensemble des partenaires publics assure à l'association le versement anticipé et intégral des subventions liées au fonctionnement et aux projets : la trésorerie est ainsi confortée, et l'association n'a pas besoin de recourir à un emprunt ou au report du versement des cotisations sociales.
- Printemps : l'ensemble du territoire est placé en état d'urgence sanitaire, avec une mesure de **confinement** généralisé.
- L'association estime que les subventions de fonctionnement ne couvrent que 85 % des charges fixes annuelles, sans perspective de reprise des activités, au regard de l'ampleur de la crise. Le conseil d'administration décide de poursuivre le placement des équipes en **activité partielle**. Cette mesure sera appliquée de mars à juillet 2020, avec un taux moyen de chômage à 34 %. Le Ministère du travail accorde une allocation équivalente à 70 % du salaire brut sur les heures chômées par les salarié-e-s.

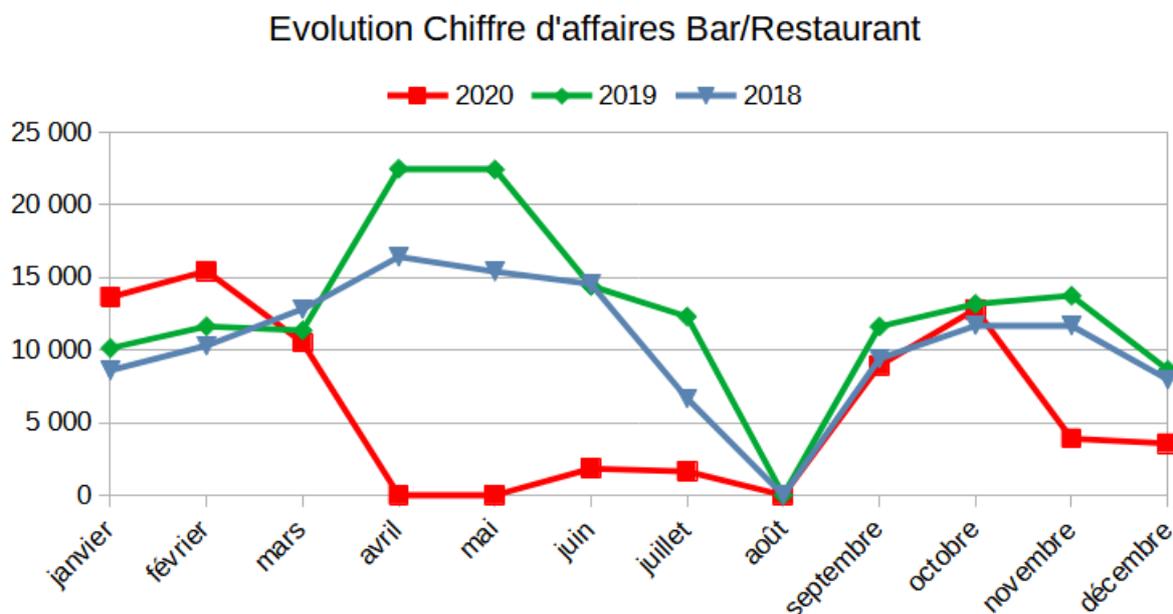
Evolution du taux moyen d'activité partielle de l'équipe permanente, de mars à juillet 2020



- Le fonds de solidarité de l'État est d'abord **refusé**, car l'association dispose d'une trésorerie suffisante ne justifiant pas le recours au prêt garanti par l'État.

2nd trimestre 2020

- Avril et Mai : taux d'activité partielle variable selon les postes de l'équipe permanente afin de maintenir le travail de veille administrative, fonctions support, cohésion d'équipe et poursuite du projet associatif.
- Fermeture du bar et du restaurant durant tout le second trimestre, à une période où habituellement 40 % du chiffre d'affaires annuel est réalisé sur ces activités.



- 11/05 : Premier **déconfinement** : certaines activités sont autorisées à reprendre, mais sur un volume limité.
- 27/05 : Reprise de l'activité de formation professionnelle
- 10/06 : Reprise de l'activité bar-répétition. Pas de reprise pour le restaurant et les concerts.
- 25/06 : Reprise limitée des actions culturelles, notamment dans le cadre du projet Sound From

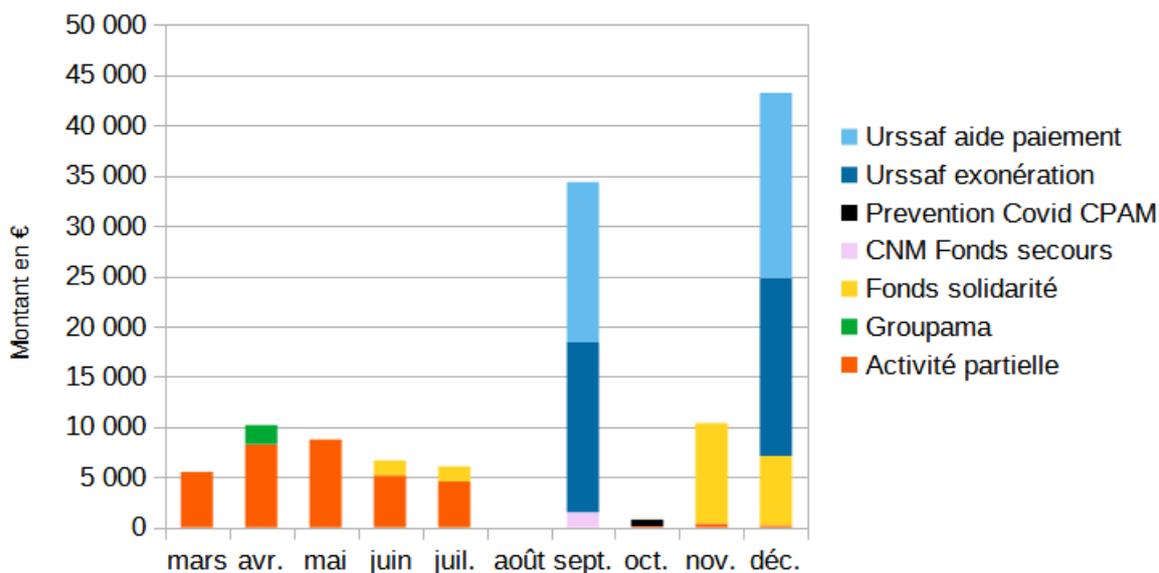
3ème trimestre 2020

- 30/07 : première modification de la loi de financement de la sécurité sociale. L'Urssaf annonce une première mesure d'**exonération des cotisations sociales** pour les structures fermées par décision gouvernementale (16 899€), à laquelle s'ajoute une aide au paiement (15 953€), avec application sur la période de février à mai 2020.
- Cette mesure permet à l'association de décider l'arrêt du recours à l'activité partielle après le mois de juillet.
- Pas d'activité maintenue au mois d'août : toutes les équipes doivent partir en congés.
- Septembre : recours au Fonds de solidarité de l'État. Celui-ci pourra être sollicité pour les mois de juin, juillet, novembre et décembre (total annuel de 19 882€)
- Septembre : reprise des **investissements**, notamment sur le matériel scénique et instruments mis à disposition des musicien-ne-s de la répétition (total de 32 910€ amortis principalement sur 5 ans).
- 08/09 : Reprise de l'activité restaurant, en vente à emporter uniquement, hausse tarif sur plat du jour, et embauche de **Juliette Rault** en renfort cuisine (arrêt de la prestation Reso35 pour la mise à disposition de salarié-e-s, anticipation de la mise en place d'une vente à emporter)
- 18/09 : obtention d'une subvention CNM Fonds de secours volet 2 : 1 500€ accordés.
- du 24/09 au 22/10 : Reprise de l'activité **concerts**, avec jauge limitée à 100 personnes

4ème trimestre 2020

- 05/10 : Hausse du prix de vente horaire de l'activité formation : **de 30 à 40€/h.**
- 22/10 : sollicitation d'une subvention Prévention Covid TPE auprès de Netentreprises : 668€, notifiée en janvier 2021)
- 29/10/2020 : **Reconfinement** :
 - maintien activité restaurant à emporter et formation sur place.
 - Arrêt activité concerts, répétition, bar, actions culturelles. Accueil de professionnels uniquement.
- 14/12/20 : annonce d'une **seconde exonération** sur les cotisations Urssaf (17 700€) et de l'aide au paiement associée (18 410€) sur la période d'octobre à décembre 2020.
- 16/12/20 : versement d'une prime de pouvoir d'achat à l'équipe permanente .
- 31/12/20 : comptabilisation d'une provision pour risque de reversement Urssaf : montant d'aides reçues supérieur à ce qui aurait dû être payé : 29 439€

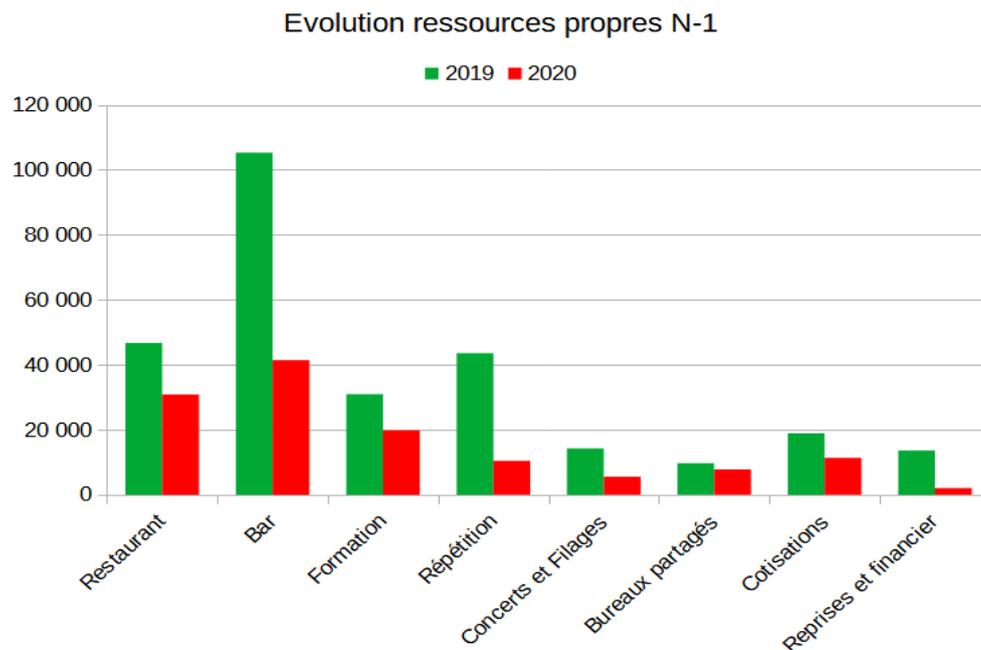
Chronologie annonce des aides Covid



Une chronologie des faits étant restituée, il convient désormais d'analyser en détail les charges et produits de l'exercice 2020.

Analyse des produits

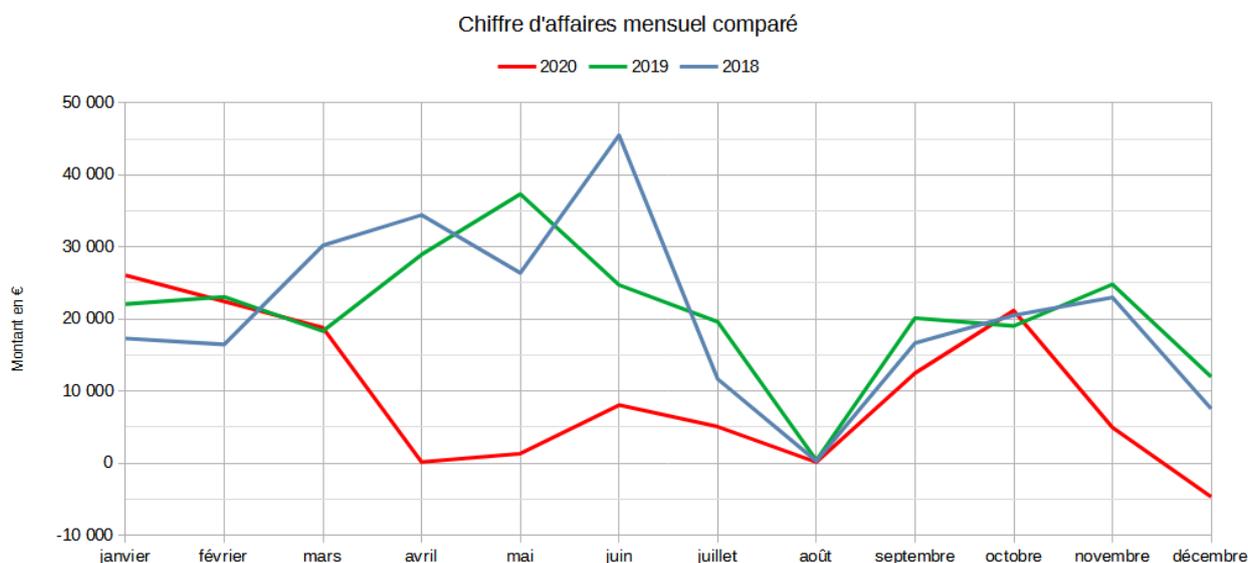
Le volume de toutes les activités menées par l'association a fortement diminué en 2020.



C'est l'activité de **répétition** qui présente la plus forte baisse en matière de recettes. Les locaux de répétition ont en effet été fermés pendant de longs mois, et la réouverture n'a pu se faire qu'en assurant une rotation des locaux utilisés, des phases d'aération et de désinfection systématiques entre chaque passage de groupe. L'activité de **formation** a réussi à maintenir un certain niveau d'activité et de recettes, notamment grâce à une hausse de prix intervenue en octobre.

Chiffre d'affaires

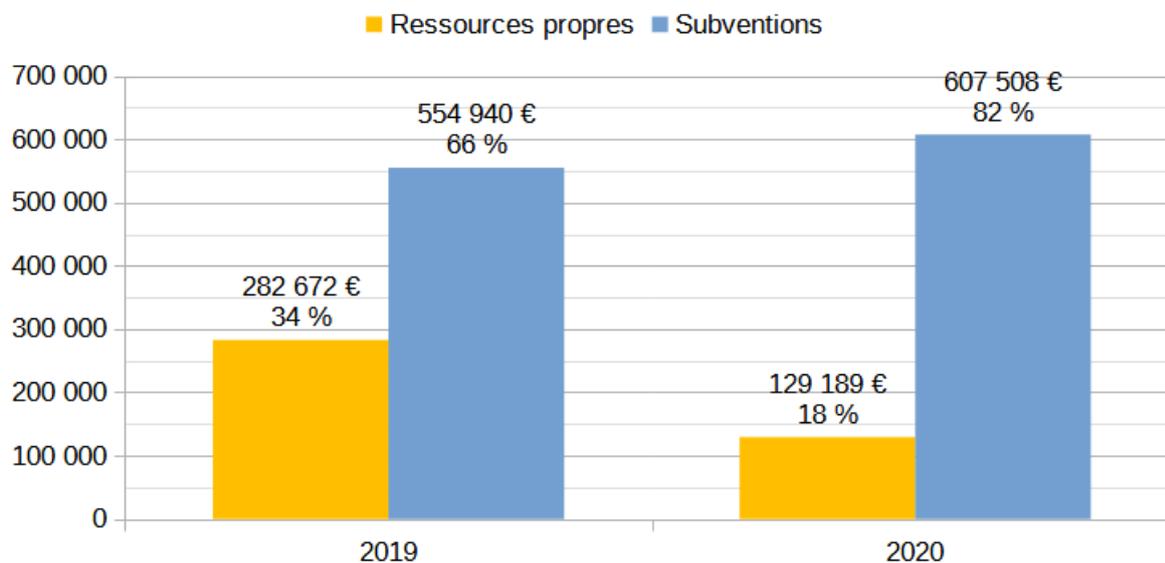
Le chiffre d'affaires annuel (réalisé sur les ressources propres) est équivalent à **46 %** de ceux réalisés les années précédentes (115 821€, au lieu de 250 248€ en 2019, et 249 840€ en 2018). La variation mensuelle du chiffre d'affaires comparée sur trois ans retranscrit très bien les périodes de confinement et donc la baisse d'activité.



Subventions

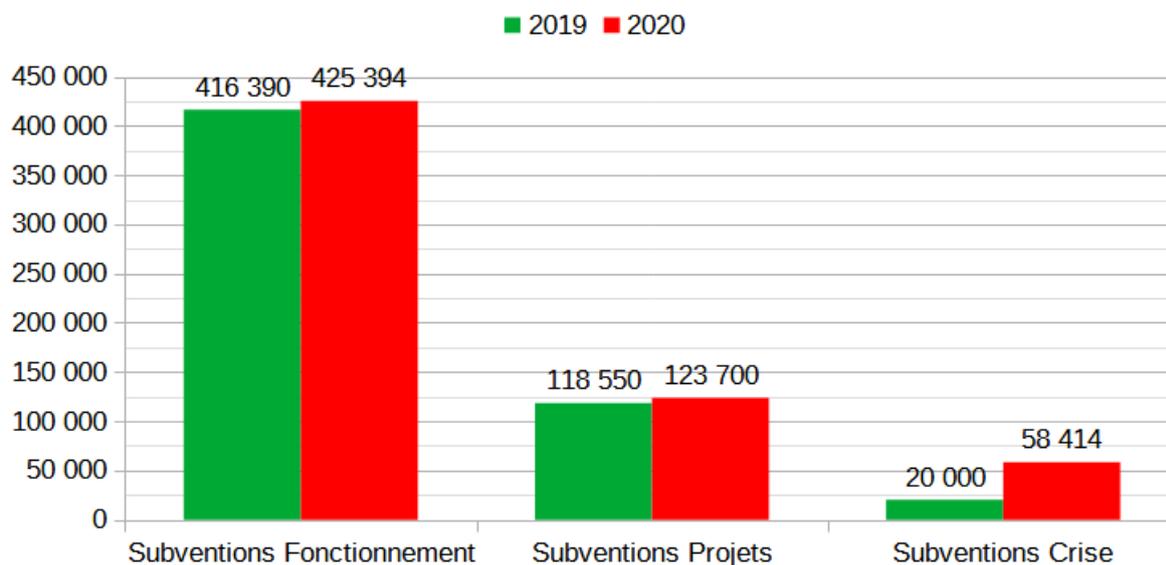
Durant les années précédentes, l'économie du Jardin Moderne reposait sur **deux tiers de subventions** et **un tiers de ressources propres**. Le soutien public dont a bénéficié l'association durant la crise sanitaire bouleverse cette tendance, avec seulement 18 % de ressources propres, contre 82 % de subventions.

Evolution ratio Ressource Propres et Subventions



Les subventions de fonctionnement sont en légère augmentation, grâce à une hausse de 10 000€ de la subvention de la Ville de Rennes. Il en va de même pour les subventions aux projets, avec une nouvelle enveloppe dédiée à l'accompagnement de bénéficiaire du RSA, dans le cadre d'un appel à projet départemental (+ 5000€). Le montant indiqué tient compte de l'utilisation des fonds dédiés 2019 (54 450€). Ce sont surtout les aides liées à la crise qui augmentent fortement le niveau de subventions en 2020. En 2019, une subvention économique avait été obtenue auprès du CNM à hauteur de 20 000€. Cette année, **58 414€** de subventions ont été mobilisé au fil de l'année.

Evolution types de subvention N-1

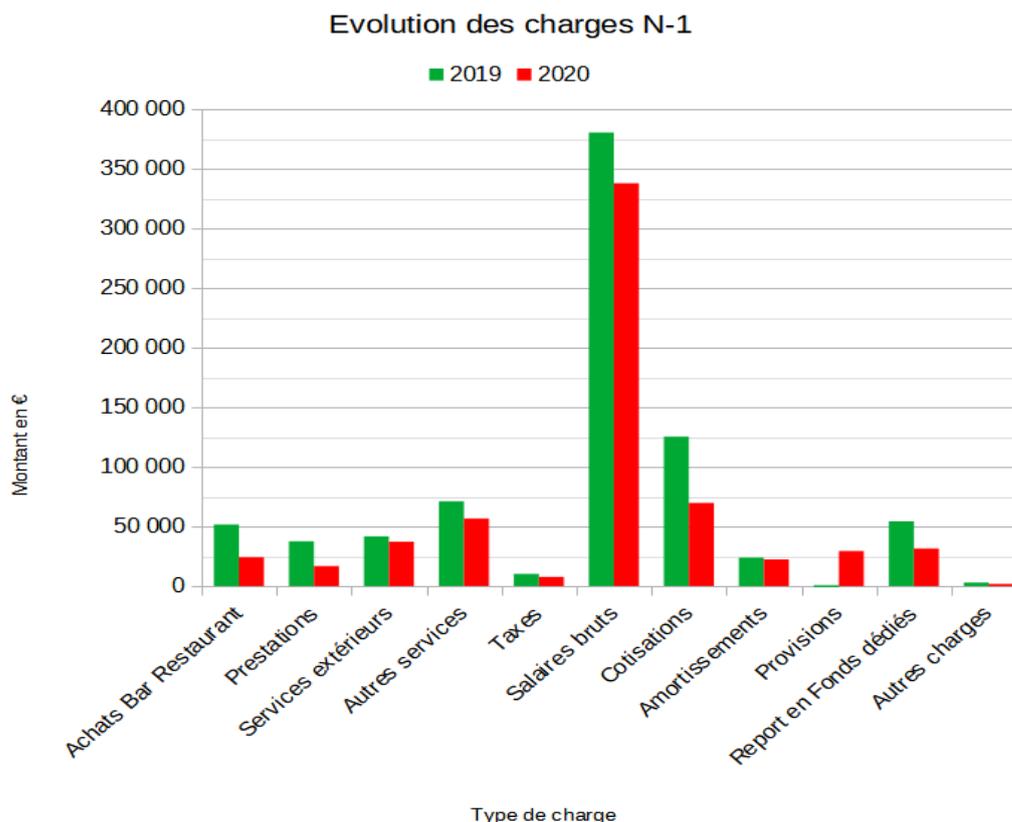


Analyse des charges

A l'image des produits, **l'ensemble des charges d'exploitation est en baisse** par rapport à l'année précédente. Les achats de marchandises pour le bar et le restaurant ont mécaniquement baissé, avec l'arrêt de l'activité. Les charges fixes de fonctionnement ont maintenu un certain niveau (fournitures, location, entretien, honoraires), en baisse malgré tout. Les dépenses de communication ont diminué de moitié par rapport à 2019 : pas de conception, impression et distribution de programmes papier. Idem pour les frais de déplacement et de réception ; impossible à mettre en œuvre, ils ont fortement diminué.

La baisse de charges la plus importante se situe sur la **masse salariale**, avec le recours à l'activité partielle, moins d'embauche en CDD, et des mesures exonérations Urssaf importantes. Le niveau des dotations aux amortissements est en revanche stable, avec la reprise des achats de matériels scénique et répétition.

Enfin, seules les dotations pour risques augmentent, avec la comptabilisation d'une partie des aides Urssaf perçues.



Conclusion

En 2019, Le Jardin Moderne était parvenu à reconstituer quelques fonds associatifs à hauteur de 26 790€, après deux exercices 2017 et 2018 présentant des pertes importantes. L'association avait contracté deux emprunts bancaires pour un total de 50 000€ en décembre 2018 afin de relancer l'activité. L'irruption de la crise sanitaire a donc nécessité des arbitrages budgétaires souvent difficiles, dans un contexte d'incertitude toujours en cours en 2021.

Ce résultat exceptionnel est donc le résultat de l'annonce tardive de mesures de **soutien public** à partir du second semestre, conjuguée aux mesures d'**économies** maintenues par l'association, à une gestion prudente avec augmentation des **ressources propres**, et surtout à la **réactivité des équipes** jusqu'à aujourd'hui. Le résultat de 101 099€ est aussi à mesurer au regard du niveau d'aides et exonérations publiques spécifiques au Covid-19 obtenues sur l'année, pour un total de **123 926€**.

Bilan

Actif

Au 31/12/2020, le bilan comptable présente des immobilisations corporelles en hausse, grâce à la reprise des investissements (73 887€, soit + **19 845€**).

La **trésorerie** de l'association permet à présent de mener l'ensemble des activités tout au long de l'année, tout en attendant le versement de l'ensemble des subventions au premier semestre sans besoin de recourir à un emprunt ou à un étalement des dettes à payer (**156 742€** de disponibilités au 31/12/2020, contre 95 803€ au 31/12/2019).

Une **subvention DRAC** avait été comptabilisée par avance durant le précédent exercice. Cette écriture nuisait à la lisibilité du bilan, et elle a été retiré des produits constatés par avance aux créances de l'actif (-120 000€).

Passif

Avec la réalisation d'un excédent de 101 099€, les fonds propres de l'association sont renforcés à hauteur de **127 899€**.

Les subventions d'investissement sont également en hausse, en corrélation avec les montants d'immobilisations en hausse à l'actif.

Les montants de fonds dédiés sont importants : **31 503€**, dont la majorité est fléchée sur les projets menés en coopération avec L'Association Transmusicales et l'Antipode MJC. Les actions n'ayant pas pu se dérouler en 2020 devront être engagées en 2021.

La **provision** pour risques est entièrement dédiée à un éventuel reversement à effectuer auprès de l'Urssaf, mais cette possibilité demeure faible au regard des lois de financement de la sécurité sociale.

Sur un total de 50 000€ empruntés en 2018, il reste un capital de **32 238€** à rembourser auprès de nos établissements bancaires.

Conclusion

L'association retrouve un niveau de fonds propres plus sécurisant : elle pourra faire face à d'éventuelles difficultés avec plus de sérénité. Cependant, cette sécurité demeure toute relative, dans un contexte de crise sanitaire toujours en cours, des finances publiques fortement sollicitées, des échéances électorales à venir et une potentielle crise économique à anticiper.

Il convient donc de rester prudent dans sa gestion, tout en affectant les budgets nécessaires pour poursuivre et développer l'ensemble du projet associatif, et mobiliser ses adhérent-e-s dans un cadre accueillant et créatif.